VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 28 MAI 1919 — No. 27

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

...s communications concernant ...l ou l'imprimerie devront être a...

Le Manitoba
...NUE PROVENCHER
SAI... ...IFACE - MANITOBA
...one: Main 3377

LES LECONS QUE LA GREVE COMPORTE

Il y a des causes profondes à la grève de Winnipeg; il ne s'agit pas d'une chicane passagère entre quelques patrons et leurs ouvriers. Le conflit s'est vite élargi. S'il n'y avait en cause que le principe de la recognition du droit des ouvriers à se constituer en Union, et même s'il n'y avait en cause que la question du salaire convenable auquel a droit tout artisan, le différend aurait été promptement réglé. Mais il y a bien autres choses! Les deux forces aux prises sont celles-ci, qu'on veuille où qu'on ne veuille pas l'avouer:—l'OUVRIER, et avec lui la majorité du peuple canadien, ont conscience d'avoir été rançonnés malproprement par des profiteurs de tout genre pendant la guerre; de son côté le CAPITALISTE, celui qui est honnête et celui qui est malhonnête (et avec lui la majorité de la nation canadienne) ont la crainte de faire face à des éléments révolutionnaires. D'un côté on refuse de se laisser tondre plus longtemps, de l'autre on est carrément résolu à ne pas se laisser plonger dans l'anarchie.

Voilà, nous l'espérons des sujets dignes de l'attention de nos très honorables ministres, gens qui se prélassent dans des fauteuils de velours à Ottawa. Ils ont attendu que Winnipeg fût en grève jusqu'au cou avant de bouger. On accuse le gouvernemnt à tort ou à raison, d'avoir des amitiés trop chaudes avec les grands argentiers du Canada. Quoiqu'il en soit, il incombe à notre Cabinet Fédéral de nous donner immédiatement une législation qui empêche les profits exagérés.

L'industriel doit toucher des dividendes raisonnables, de beaux dividendes, vous voyez que nous faisons bien les choses. Mais entre cela et pressurer le peuple, il y a de la marge. Les manoeuvres des courtiers de la Bourse doivent aussi être scrutées de fond en comble; nous avons certainement dans notre pays toute une série d'intermédiaires qui nous coûte trop cher. Exemple, il y a trop de mains à payer entre le cultivateur qui sème le blé et le boulanger qui nous distribue le pain à nos portes. Si les masses ouvrières, et si la population canadienne en général sentaient que les autorités sont fermement décidés à couper court à toutes exploitations financières outrées, il y aurait un grand pas de fait vers l'apaisement, on subirait sans trop se plaindre les contre-coups inévitables de la guerre et le remue-ménage que cause toujours la reconstruction d'un pays.

Ces lois de répression, le peuple, encore une fois, les attend du Parlement fédéral ;il les attend aussi des législations provinciales, dans la mesure où les législations provinciales ont juridiction.

D'un autre côté les ouvriers devront admettre que cette fois-ci ils ont été fort mal dirigés par leurs "leaders" de Winnipeg. Pourquoi ces "leaders" ont-ils à cause du différend du groupe isolé des métallurgistes, lancé tous les autres métiers dans une grève de sympathie. C'était un moyen d'amener inévitablement la famine dans Winnipeg, si les citoyens ne s'étaient révoltés contre un acte si arbitraire. Il est infiniment petit le nombre des hommes responsables de la querelle des patrons et des ouvriers en métallurgie. Pourquoi avoir voulu affamer toute une grande cité, hommes, femmes et enfants, pour la faute de quelques-uns? Pourquoi avoir arrêté le service des postes, du téléphone et du tramway? L'on pouvait si bien obtenir de la masse du peuple un verdict favorable, sans le prendre par la gorge et l'estomac. Encore une fois nous aimons nos ouvriers; ils sont un élément nécessaire dans la *communauté;* mais ils ne sont pas tout: aucune catégorie de citoyens a le droit de dominer les autres.

La masse des ouvriers, certes, le comprend bien, mais les chefs de la grève à Winnipeg, les Robinson, les Veitch, les Winning, les Ivens, refusent de le comprendre. Qu'ils le veuillent ou non, ces chefs ont posé des actes qui empiétaient sur l'autorité légitime. Pourquoi, par exemple, avoir prétendu réglementé au moyen de ces malheureux *permis,* les livraisons de farine, de pain, de gasoline, et autres objets indispensables. Il a même fallu, dit-on, faire des façons à ces messieurs pour pouvoir enterrer les morts.

Malgré l'acuité de la situation à l'heure présente, il y a des signes de règlement dans l'air. Les ouvriers se doivent à eux-mêmes, d'expulser des hauts postes les hommes que nous avons nommés plus haut; puis, les ouvriers auront recours à tous les modes légitimes de propagande et de suffrage populaire pour obtenir le redressement de leurs griefs ils auront derrière eux l'ensemble dt la population, mais encore une fois leurs "leaders" ont commis des actes indéfendables. Que la classe ouvrière soit tranquille; qu'elle rejette ses mauvais chefs, qu'elle en choisisse de nouveaux, et la masse du puple canadien sera d'accord avec elle pour rogner les dents et les ongles des capitalistes trop rapaces.

Au Parlement Fédéral

M. Robb, député ango-protestant, défend le régime scolaire de Québec et rend hommage à la largeur de vues des hommes d'Etat canadiens-français.

M. J. A. Robb, député de Châteauguay-Huntington, avait voulu interrompre le député de Frontenac lorsque celui-ci avait dit que les enfants protestants sont ostracisés dans les écoles du Québec, mais s'était vu prier d'attendre son tour de parole, et c'est ce qu'il a fait à la suite de M. Edwards, présentant avec une grande largeur d'esprit le point de vue des protestants de langue anglaise de la province de Québec. "Je suis commissaire d'écoles protestantes depuis vingt ou vingt-cinq ans, dit-il, et je parle en connaissance de cause. Or, je puis dire à mon ami de Frontenac que s'il n'y a pas d'union entre les citoyens dans sa province, ainsi qu'il vient de nous le répéter à plusieurs reprises, il n'en est pas de même dans ma province: nous avons la paix et l'union entre les races, dans la province de Québec. Et quant à l'ostracisme des enfants protestants dans les maisons d'éducation catholiques, je puis déclarer que j'ai placé ma seule enfants dans un couvent catholique, et que j'ai surveillé attentivement sa formation, afin d'être sûr qu'on n'exerçait sur elle aucune influence pour modifier la foi qu'ellé professe, et j'ai reçu toute satisfaction de ce côté. Et quant aux écoles primaires, mon expérience d'un quart de siècle est celle-ci, qu'à chaque automne le problème qui se pose devant les commissaires de ma ville, c'est d'un côté de trouver assez d'espace pour loger les enfants canadiens-français qui nous arrivent, et d'autre part d'intervenir auprès des parents anglo-protestants pour les décider à envoyer leurs enfants à l'école au lieu de les faire travailler à l'usine.

M. Robb cite ensuite la clause 93 de la Constitution pour établir que le principe des écoles séparées est intangible, et il rappelle la déclaration de sir John Macdonald disant aux contempteurs de cette clause qu'il y a dans ce pays une absolue égalité de races, de langue, de religion, de propriété, qu'il n'y a ni race supérieure ni race conquise, mais des citoyens du Canada tous également loyaux à la couronne britannique et aux garanties qu'elle représente.

C'est là l'esprit dans lequel il faut interpréter la constitution, dit M. Robb, qui ajoute: "Quant à nous, protestants de la province de Québec, nous sommes absolument satisfaits du traitement que nous recevons de la part de la majorité française et catholique de cette province" déclaration que la gauche a vivement applaudie. M. Robb ajoute que les protestants du Québec ne désirent pas de changement, et qu'au contraire, ils verraient avec une vive inquiétude l'adoption d'une législation comme celle que propose le député de Frontenac. Le mot uniformité est attrayant à certains points de vue, dit-il, mais que deviendrions-nous, nous protestants de la province à majorité française, si c'est à l'avenir la majorité locale qui décide? Allons-nous être exposés à ne plus pouvoir enseigner en anglais dans nos écoles? Il y a trois ans, mon ami de Frontenac disait dans cette Chambre que les écoles protestantes du Québec étaient supérieures aux catholiques, dans le Québec; supposons qu'il disait la vérité, mon honorable ami n'est-il pas aujourd'hui en contradiction avec lui-même? Veut-il nous ramener à un niveau qu'il a proclamé lui-même être plus bas que celui que nous avons atteint? Puis M. Robb fait allusion aux dignitaires du comité protestant de l'Instruction publique de Québec, M. Parmelee président, et M. Sutherland, inspecteur; le premier a déclaré publiquemnet que les protestants de Québec jouissent d'une indépendance absolue en matière scolaire, tandis que M. Sutherland, devant les membres d'un congrès tenu à Ottawa en 1917 disait de son côté: "Nous jouissons d'une merveilleuse liberté, et je ne puis qu'en souhaiter autant à tous nos concitoyens des autres provinces." Voilà, conclut M. Robb, comment les Anglo-protestants sont ostracisés et persécutés dans la province de Québec. J'en donnerai un exemple immédiat à mon honorable ami: il est reconnu que la province de Québec a droit à 65 députés à ce Parlement fédéral; mon ami a-t-il remarqué que 24 pour 100 de ce nombre sont de langue anglaise? Cela n'est-il pas une autre preuve de l'esprit excellent qui anime les citoyens de notre province? Que l'on imite cet exemple ailleurs et il ne sera pas besoin de bouleverser la constitution pour que nous jouissions dans tout le pays de l'unité nationale que prétend rechercher le député de Frontenac.

FRANCE ET CANADA

La liaison par les oeuvres

Tout catholique de France, ayant l'avantage précieux de visiter nos frères de race et de langue établis au Canada, revient de son voyage, avec la conviction que l'union plus intime et plus méthodique entre la vieille France et la France nouvelle s'impose à nous, comme une nécessité catholique et nationale.

Nécessité catholique! Nos pères ont enraciné la foi sur les rives du Saint-Laurent n'est-ce pas un devoir pour nous, leurs descendants, héritiers de leurs traditions apostoliques, d'aider, de tout notre coeur, à la défense et à la propagation de cette même foi, chez ce peuple ami qui peut avoir besoin de notre appui fraternel? Il peut en avoir besoin, parce que la religion catholique, au Canada, est menacée dans la mesure même où elle a grandi et où, par ses progrès, elle inquiète les forces du mal.

Or, si la France a reçu mission de Dieu de répandre ou de soutenir la vraie religion, sur tous les terrains, si lointains soient-ils, où la religion est inconnue ou attaquée, combien cette mission ne lui est-elle pas tout ensemble, et plus facile et plus urgente à remplir, au sein d'une nation sortie de son sang?

Et, d'ailleurs, je le répète, une telle alliance est postulée par l'intérêt national aussi bien que par les besoins de l'Eglise.

Le Canada français n'est-il pas, dans le monde, la plus forte, la plusvivante et la plus fidèle collectivité française qui existe, en dehors de la France elle-même? Un jour viendrait peut-être, et plus prochain qu'on ne l'imagine, où, si le fléau de la dépopulation continuait à sévir sur notre pays, l'ancienne colonie atteindrait et dépasserait l'ancienne métropoie. On a calculé, en effet, que, dans un siècle, à moins que les familles canadiennes ne perdent d'ici là leur admirable fécondité, le peuple canadien français pourrait compter trente millions d'habitants. J'espère, grâce à Dieu, qu'à cette époque la natalité française aura repris sa marche en avant; mais, si cette réaction nécessaire nous assure le maintien de notre primauté, il n'en reste pas moins qu'un groupement de race et de langue française aussi considérable doit, au premier chef, attirer notre attention et inspirer notre sympathie.

Déjà, les relations existent entre les deux France. Elles n'ont jamais été complètement rompues. Il ne s'agit que de les affermir et de les multiplier. Entre nos rivages et ceux du Canada, de même que sous l'Océan reposent les câbles télégraphiques, passent àtravers le ciel et les fils invisibles et nombreux de rapports et d'amitiés.

Parmi ces liens, ceux qui sont noués ou qui peuvent être installés par les oeuvres, ne sont pas les moins forts ni les moins vivaces. Et c'est sur ce point particulier que je voudrais appeler l'attention de nos lecteurs.

* * *

Sur le terrain des Oeuvres, mes impressions canadiennes se résument en trois constatations principales:

1.—Les Oeuvres, les Oeuvres populaires surtout, qui nous préoccupent ici, sont moins nombreuses et moins développées au Canada que chez nous.

Cette remarque, à première vue, peut sembler déconcertante. Un peuple, aussi pratiquement et activement religieux que le Canada, n'aurait-il pas dû porter, dans le domaine surnaturel, autant et d'aussi riches moissons qu'il en jaillit de son sol neuf et robuste?

Hé! non! C'est précisément parce qu'il est plus solidement, plus généralement surtout, catholique, que le Canada fut moins fécond en oeuvres! Et l'explication en est facile à comprendre.

Dans le Canada français, la paroisse est admirablement constituée. Elle forme une grande famille, unie sous la paternité, à la fois tout affectueuse et assez autoritaire, du curé. Les membres de la famille paroissiale sont attachés à leur pasteur et à leur église, comme les enfants de la maison au père et au foyer. La paroisse est, tout ensemble, la force des habitants qui la composent et l'armature du pays tout entier, composé de paroisses. Et cela est si vrai que les agglomérations rurales ne sont pas désignées, là-bas, sous le nom de villages ou de communes. C'est toujours l'expression de paroisse qui les qualifie. De même au sein de la paroisse, on ne compte point la population par le nombre des individus, mais par le chiffre des familles. Après la paroisse, unité territoriale, la famille est la cellule première de la société.

Qu'est-il besoin, dans ces conditions, d'oeuvres multiples et diverses? Le cadre traditionnel de la paroisse et le réseau des fêtes liturgiques embrassent et gardent, au cours de chaque année, c'est-à-dire au long de la vie entière, l'ensemble et les diverses catégories de fidèles. Et, d'autre part, on n'a pas à promouvoir et à grouper dans des institutions accessoires, les enfants, les jeunes gens mêmes que protège et retient le foyer domestique.

Seulement, même au Canada, les puissants et pernicieux courants d'indépendance orgueilleuse à l'égard des vieilles coutumes et des grandes autorités, ont soufflé, depuis une ou deux générations; ils ont bouleversé les villes et pénétré jusqu'au fond des campagnes. Et, maintenant, la nécessité s'impose, aux Canadiens comme à nous—moins qu'à nous toutefois, pour le moment, sinon pour l'avenir—d'étayer la paroisse et mieux, en certains cas, de suppléer la famille par des oeuvres diverses.

II.—Et, sur ce terrain, j'ai fait une seconde constatation, consolante au coeur d'un Français.

La plupart des oeuvres de formation ou d'organisation populaires établies au Canada, depuis plusieurs années, sont d'origine française.

Je ne parle pas seulement, ici, de telle grande association, née dans notre pays, mais étendue depuis lors au monde entier, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Je ne fais pas allusion, non plus, à ces nombreuses congrégations, qui sont venues de France, offrir le dévouement et l'apostolat de leurs religieux et qui, dans la catholique population canadienne, ont recruté de nouveaux sujets. Je me réfère à des institutions plus spéciales, plus locales, dont on pourrait croire que les Canadiens auraient découvert la formule en même temps que nous, et d'eux-mêmes. Un grand nombre de ces oeuvres ont été empruntées par eux à la France, à cette France qu'on accuse volontiers de ne plus exporter à travers le monde que des influences corruptrices et dont beaucoup de Français même, pessimistes et las, pleurent la stérilité religieuse.

Combien de fois ne m'est-il advenu, visitant une association nouvelle de charité, de piété, d'action, et m'étant informé de son histoire, de ses principes, de ses statuts, d'entendre avec réconfort cette réponse: "Oh! vous devez la connaître aussi bien que nous. Car c'est une importation de France!"

III.—Mais, à la louange de nos frères canadiens, je m'empresse d'ajouter—et c'est la troisième observation que je veux consigner ici—que nos oeuvres, implantées dans leur sol ou plutôt greffées sur leur sève puissante et saine, ont poussé bientôt des rejetons vivaces et se sont, souvent, chargées de fleurs et de fruits nouveaux.

Un exemple entre beaucoup Les retraites fermées, à peine établies au Canada, ont immédiatement attiré l'élite des professions libérales, des associations de jeunesse et des âmes les plus ardentes et les mieux trempées de la classe ouvrière. Elles se sont multipliées, notamment sous la forme professionnelle. Elles constituent aujourd'hui, l'une des grandes forces du Canada catholique et français. Foyers d'apostolat, elles ont donné naissance à des initiatives, dont quelques-unes, à leur tour, pourraient nous servir d'exemple. Ainsi la belle et très utile Association des Voyageurs de commerce. Habitués à la parole, entraînés en courses perpétuelles à travers les villes et les campagnes, écoutés avec attention ou, tout au moins avec curiosité, les voyaguers de commerce ont estimé que leur profession appelait, d'une façon évidente et pressante, à l'apostolat. C'est à la lumière des retraites fermées qu'ils ont fait cette découverte; c'est à leur feu qu'ils se sont sentis brûlants d'en tirer des conséquences immédiates. Ils sont, aujourd'hui, dans le groupement qu'ils ont formé, nombreux, actifs et organisés. Ils offrent, à la propagande des idées saines, de la bonne presse et des pieux exemples, un instrument précieux.

* * *

Les deux premières constatations que m'a inspirées l'examen des Oeuvres au Canada sont propres à démontrer deux choses: que nos frères d'Amérique ont besoin de notre concours et de notre amitié, dans la création des oeuvres qui leur deviennent de plus en plus nécessaires, et que spontanément, en nous demandant des modèles, ils ont déjà recherché notre appui. Donc, en leur tendant une main fraternelle et en travaillant à resserrer, sur ce terrain spécial, nos anciens rapports avec eux, nous leur prêtons une aide efficace et nous répondrons à leur désir.

La troisième remarque, à son tour, nous apprend qu'en accordant ce service aux Canadiens-Français, nous en pourrons tirer, pour le progrès du catholicisme en France, un précieux avantage. En beaucoup de points, leurs initiatives et leurs adaptations nous seront des lumières. Elles nous révèleront parfois, des défauts à corriger, des perfectionnements à entreprendre, voire des créations nouvelles à fonder.

Et, au surplus, n'est-il pas évident que cette collaboration fraternelle doit, naturellement et providentiellement, aider les travailleurs unis, par la charité, pour le bien commun. Nous le savons, par la voix de la sagesse divine, "le frère aidé par son frère, est comme une forteresse invincible!"

François VEUILLOT.

Un programme d'union pour l'Action Catholique

S'unir pour agir, travailler, dans un effort commun et harmonieux que n'arrête ou ne contrairie aucune frontire, à la même oeuvre de l'établissement "dun royaume de Dieu" demandé dans le Pater par tous les chrétiens et qui fait la vraie prospérité et le progrès moral des nations de la terre, n'a rien de nouveau ou d'insolite. La devise qui exprimait jadis le concert des forces centuplées: vis unita fortior, l'union fait la force, fut opportune de tout temps. Mais à l'heure ou tant de ruines sont à réparer à la fois, un appel à la concordance de toutes les énergies est d'une nécessité urgente. Tout ce qui peu établir des liens pour une action dont le but est partout le même doit être saisi avec avidité et ce n'est plus le moment pour les peuples de se cantonner dans un particularisme qui disperse ou affaiblisse les tâches à entreprendre. Presque en tout pays, elles sont identiques, sans distinction de territoires; les problèmes de demain, d'aujourd'hui sont de même nature, et, malgré la "concurrence" inévitable qui appelle chaque groupe de nations à poursuivre des intérêts dont la divergence tendrait de prime abord à créer des conflits, le vrai bien de tous est de créer et reconstituer partout par la production, le travail pacifique, l'émulation dans les labeurs de l'industrie et de l'exploitation, du sol et du sous-sol, ces richesses, ces éléments de vie que quatre années de guerre, sur la surface de l'Europe et au-delà se sont acharnées à détruire.

Il est naturel que chacun envisage les problèmes d'économie sociale qui concernent son propre pays; mais, plus que jamais, après cette tourmente qui a broyé et mêlé les nations, il est une communauté de vues dont ne peuvent manquer d'être frappés ceux qui lisent et comparent les suggestions nées sur les points les plus divers du globe habité.

Les "anciennes frontières" se moquent des distances et des caractères individuels. Plus cosmopolite que jamais, l'homme agite les mêmes questions, s'inquiète de solutions et de difficultés dont la similitude est souvent frappante.

S'il en est de la sorte dans l'ordre purement économique, où, d'ailleurs, il faut le dire, la part de la morale, la place des "impondérables" restera toujours prépondérante, comment ne sera-ce point plus exact pour ces mêmes questions sociales, cruellement actuelles; envisagées sous l'angle des idées et de la doctrine catholique? Au point de vue de l'Evangile et du Décalogue, de ces lois morales dont les disciples de Le Play ont constaté l'étroite union avec le jeu des intérêts économiques, l'union, la connexité, la convergence des idées, des plans, des aspirations que des principes communs dirigent, sont un fait indéniable qui, à la reflexion, n'a rien que de logique et de naturel.

Je n'en veux pour preuve que deux livres écrits au sein même du conflit mais avec la même pensée et l'anxiété du lendemain de la guerre. L'un de M. Henri Joly, de l'académie des Sciences morales et politiques, est intitulé L'Avenir Français. Tâches nouvelles. Par son objet et son contenu, il regarde nos problèmes actuels: la part de notre pays dans la question des nationalités la coopération franco-belge, les aspects probables de l'art et de la littérature, la fortune de nos "trois partis politiques", le "radical", le "socialiste" et le "libéral", d'après des observations qui, du reste, évoluent chaque jour; puis, des questions spécialles comme celle de l'avenir de l'officier, du patron, du travail féminin, celle plus générale et profonde de la moralité publique qui provoque un cri d'alarme nullement limité à notre France: la dénonciation, enfin, de deux périls non conjurés encore, bien que le premier, celui de la guerre, n'ait plus, depuis l'armistice marquant la capitulation allemande, son angoissante et sanglante acuité, périls auxquels il oppose l'effort à faire pour discipliner et unifier notre action. En tout, il appelle et réclame le concours étroit désintéressé, cordial, de tous les hommes de bonne volonté. Or, toutes les solutions agitées dans cet ouvrage de bonne foi résultat de patientes et longues réflexions, conviennent malgré le titre "L'Avenir Français" à tout catholique jaloux d'appliquer les "directives" de sa foi aux tâches nouvelles" qui demandent l'effort de tout homme venant en ce monde.

L'autre opuscule écrit par M. l'Abbé Beaupin: Les Catholiques Français et l'Après-Guerre, est du même ordre. C'est une examen des problèmes d'action religieuse et morale" qui nous sont propres, disons mieux, qui sont le devoir de tous. Ces enseignements à relire sont la leçon de demain et "le guide des fidèles" le manuel des hommes d'action qui entendent travailler au bien du pays où la Providence les a fait naître.

Il ne faut pas se lasser de répéter que la religion, dont la fin est l'acquisition de la vie future, exige de nous, pour cela, l'exercice de nos devoirs de citoyens, chacun suivant notre condition. C'est pourquoi, changer nos vues, épauler mutuellement nos efforts, entre catholiques de tous pays, à lapoursuite d'un idéal dont le minimum est tout au moins la liberté laissée à notre Eglise d'exercer son rôle bienfaisant, au meilleur profit de nos patries respectives, ce sera multiplier nos forces, centupler notre action, user des salutaires exemples et des initiatives parallèles de la "vie catholique" en toute nation. Des livres comme Les Catholiques Français et l'AprèsGuerre, comme l'Avenir Français qui sont, somme toute, des programmes d'action, appartiennent par leur nature et leur objet, aux "catholiques" du monde entier; ils sont des objets d'échange et d'enseignement mutuel, et à ce titre, entrent dans le projet d'union pour l'action catholique qui doit être conçu et réalisé dans l'intérêt de tous. C'est là du "collectivisme" et de l'"internationalisme" de bon aloi permettant aux peuples de s'entendre et de collaborer par delà leurs frontières.

Eugène GRISELLE,
Secrétaire Général du C.C.P.F.

Foch, prêt à frapper, se rend sur le Rhin

Paris—Le maréchal Foch a été envoyé au Rhin par le Conseil des Quatre pour prendre les mesures nécessaires au cas où l'Allemagne refuserait de signer le traité de paix.

Le Conseil des Quatre a discuté la question de faire de nouveau le blocus de l'Allemagne, si cette dernière refuse de signer le traité de paix. La chose a été dicutée à deux réunions du conseil.

D'autre part, on croit que le blocus cessera, dès que les Allemands auront apposé leurs signatures au traité.

Un membre de chaque délégation: britannique, française, américaine, italienne et japonaise, a été nommé par le Conseil des Quatre pour s-occuper des objections et des propositions des plénipotentiaires allemands.

Les délégués alliés font des efforts pour que les navires marchands allemands qui ont été saisis par les Alliés du rant la guerre soient partagés suivant le nombre de navires perdus au cours de la guerre. Un tel partage affecterait la propriété des navires allemands, y compris quelques-uns des plus gros transatlantiques, qui ont été capturés aux Etats-Unis dans la guerre, ainsi que ceux qui ont été saisis plus tard.

La Pologne réclame certains navires de guerre qui ont été livrés par l'Allemagne.

Le Conseil des Quatre a répondu hier après-midi, aux notes de l'Allemagne relativement aux prisonniers de guerre et aux questions regardant le travail.

Comme le traité l'indique, la commission des réparations siégera en permanence. Le Conseil des Quatre a discuté longuement hier après-midi, la question des ports et des canaux de l'Autriche. On se servira pour régler ces questions des mêmes bases que pour le traité de paix avec l'Allemagne.

Notes Allemandes

L'une des dernières notes de l'Allemagne qui a trait aux clauses économiques du traité dit que ces clauses, si elles étaient mises en pratique, amèneraient la ruine de l'Allemagne.

Dans une note sur les questions de territoire, les Allemands protestent surtout contre l'arrangement relatif à la vallée de la Sarre, et contre la cession des districts de Malmédy, de Moresnet, et d'Eupen à la Belgique ainsi que contre l'évcuation forcée d'une partie du Slesyig.

Les délégués allemands travaillent à rédiger de nombreuses contre-propositions qui seront soumises aux Alliés et que les Allemands voudraient substituer aux termes du traité de paix tel qu'en premier lieu présenté. Plusieurs sous-commissions allemands se sont réunies, hier, y compris celle qui s'occupe du ravitaillement en charbon.

Le Conseil des ministre des Affaires étrangères est à étudier un projet qui a été préparé par les autorités militaires et navales et qui vise à maintenir l'ordre dans le Slesvig, après l'évacuation de ce territoire par les Allemands.

Suivant ce projet, on se servirait des navires des Alliés assemblés à Flemsberg. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France en fourniraient. On se servira aussi de plusieurs bataillons d'infanterie pour le maintien de l'ordre dans ce territoire. On est à choisir un commandant pour ces forces.

La note allemande qui a trait aux réparations ne contient pas de protestations contre le paiement par l'Allemagne pour les dévastations qui ont été commises en Belgique et dans le nord de la France, que l'Allemagne se dit prête à payer. On dit cependant que l'Allemagne ne les paiera pas tant que responsable de la guerre.

La note allemande au sujet des prisonniers de guerre dit: "La délégation allemande constate avec satisfaction que le projet reconnaît le principe du retour des civils et des prisonniers de guerre dans le plus bref délai possible. La délégation croit que tous les détails de lexécution de cette mesure devraient être soumis à une commisiion spéciale.

"Des discussions de vive voix entre les commissions et presque tous les belligérants au sujet des prisonniers de guerre ont été considérées même durant les hostilités comme le plus sûr moyen de résoudre les difficultés.

"Vu la diversité des lois dans les différents pays intéressés, les délégués allemands croient qu'il est nécessaire que les prisonniers de guerre et les civils qui subissent des peines pour d'autres infractions que celles contre la discipline, faissent partie du groupe qui devrait être rapatrié sans conditions. L'Allemagne a reconnu, ce principe pour les prisonniers de guerre et pour les civils des Alliés et associés qui étaient sous sa garde.

"Les délégnés allemands pensent qu'il est nécessaire, par équité, d'améliorer le sort des prisonniers militaires et civils en attendant le moment de leur retour dans leur pays."

LA GLORIFICATION DE JEANNE D'ARC

Les présidents des comités de la Ligue des Patriotes de France, adressait en avril dernier l'appel suivant à la population parisienne :

Français de tous les partis,

Voici revenu le moment où chaque année nous célébrons la Sainte de la Patrie, la jeune fille lorraine qui refusa de désespérer et qui sauva la France, à force d'enthousiasme et de tenace raison.

Paris voudrasaluer les statues de eJanne d'Arc dans un cortège si nombreux et si grave qu'on y lira tous les sentiments qui remplissent nos coeurs.

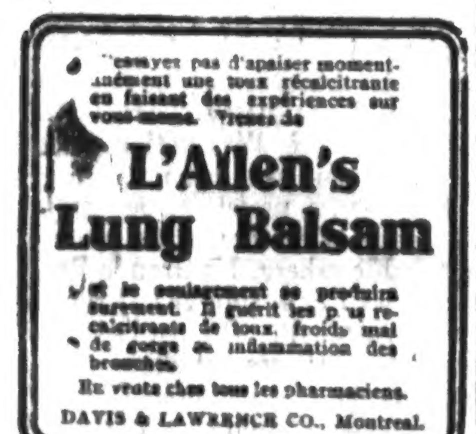
Englorifiant celle qui fut blessée devant Paris et prise devant Compiègne, nous honorerons les blessés et les prisonniers de la guerre.

En glorifiant celle qui fut martyrisée à Rouen, nous honorerons tous les soldats et tous les civils qui sont morts pour la patrie.

En glorifiant la Vierge-soldat qui sur les champs de bataille relevait les blessés amis ou ennemis, nous saluerons le dévouement généreux des femmes de France dans les amublances.

En glorifiant la victorieuse d'Orléans et Reims, nous glorifierons nos armées qui viennent de chasser l'ennemi bien au delà du Rhin.

Les peuples ont dit au cours de cette guerre que la France était la Jeanne d'Arc des nations. Groupons-nous autour de cette haute et sainte figure, la plus pure qu'il y ait dans le monde, comme autour du drapeau national, pour manifester notre volonté invincible de travailler d'un seul coeur ardent et unanime à la réfection d'une France digne de quine cent mille morts qui sauvèrent, avec les armées alliées, la liberté des peuples.





Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, lundi, le 9 juin 1919, des soumissions pour des changements et additions à l'édifice du service culinaire, à l'hôpital militaire de Winnipeg, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour changements et additions à l'édifice du service culinaire, à l'Hôpital Militaire, Winnipeg, Man.

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, du surintendant des hôpitaux militaires, 607 édifice Notre-Dame Investment, Winnipeg, de l'architecte résident, Winnipeg, et du commis des travaux, Regina, Sask.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons, des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 13 mai 1919.

27—28

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

N'OUBLIEZ PAS QUE L'IMPRIMERIE DU MANITOBA EST OUTILLEE POUR EXECUTER TOUTES SORTES D'OUVRAGESMUN ICIPAUX, TELS QUE RAPPORTS D'AUDITEURS, LISTES MUNICIPALES, FORMULES, ETC., ETC.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que Derrick Arthur Hayden, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, Tydvil Hayden, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.

Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26



L'arrivée des plénipotentiaires Autrichiens en France

St-Germain était charmant à l'arrivée des Autrichiens. On avait pris des mesures d'ordre militaire pour cette réception. On craignait des marques d'hostilité mais la foule pressée dans les avenues n'a témoigné que de la curiosité. Le soleil embellissait encore cette ville historique dont les vérandas des maisons débordaient de fleurs. La circulation pour le défilé des délégués et des correspondants autrichiens avait été interrompue. L'arrivée des Autrichiens a été comme un jour de fête, à St-Germain. La foule massée aux abords de la gare était cosmopolite.

On y voyait des Français, des Américains, des Italiens, des Japonais, journalistes, officiers, commis, hommes et femmes. Le professeur Lammasch était accompagné de sa femme à qui la foule montre une grande courtoisie. Les fonctionnaires et les journalistes autrichiens ont été conduits dans un hôtel spécialement réservé. A leur arrivée aux villas, les délégués autrichiens remercièrent l'escorte militaire. Le chancelier autrichien a parlé allemand, mais s'est excusé de ne pouvoir converser en français. Interrogés, des membres de la délégation ont dit qu'ils demanderont l'annexion à l'Allemagne du Tyrol allemand et de la Bohême allemande et que sans ces concessions ils ne pourront pas signer le traité de paix. Cela ne fut pas dit avec un ton qui indique une ferme détermination, mais au contraire, l'impression est qu'ils signeront si l'on ne permet pas cette annexion.

AUCUNE TRACE DES HOHENZOLLERN

Berlin. — Le conseil municipal de Berlin a décidé d'enlever les bustes, les peintures, les lithographies, et les chromos qui peuvent rappeler la mémoire des Hohenzollern et qui se trouvent dans les édifices publics et dans les écoles.

Ce sont les deux partis socialistes qui ont proposé cette résolution. Les démocrates ont dit que les Franmais après la chute de la royauté et de l'Empire n'avaient pas fait disparaître toute trace de la mémoire des Bourbons, et que le tombe de Napoléon est l'objet d'un grand respect.





VENTE D'UNE ETABLISSEMENT POUR LA CORDE A LIER

Pentencier de Kingston

Des soumissions cachetées et adressées: "Inspecteur de Pénitenciers, Ottawa" et marquées "Tender for Binder Twine Plant" seront reçues jusqu'à lundi le 2 juin 1919, des parties désirant faire l'achat de la corde à lier et des machineries à corde:—

- 1 breaker "Goode".
- 1 Spreader "Lockwood" apronhead.
- 2 Spreaders "Goode".
- 2 Ddarwframes "Goode".
- 1 Finisher "Goode".
- 22 Double spinners or 44 jennies, "Goode".
- 4 Twine ballers (2 spindle).
- 1 Bobbin winder.
- 1 Tie cord machine.
- 2 Pickers.
- 1 Ball roller.
- 1 Upright rope machine, 108 thread "Lockwood".
- 1 "Corliss" engine, 125 H.P.
- 1 Oil pump.
- 1 Oil tank, iron.

Aussi une grande quantité de morceaux pour réparages.

Les machineries sont toutes en excellente condition d'opération et peuvent être examinées au pénitencier de Kingston à Kingston, Ont.

Conditions de vente comptant.

Les machineries devront être déménagées du Pénitencier de Kingston avant le 1er août 1919.

Les journaux publiant cette annonce sans autorisation de l'imprimeur du Roi ne seront pas payés.

(Signé) W. S. HUGHES, D.S.O.,
Inspecteur des Penitenciers.
Département de la Justice,
Ottawa 17, avril 1919.

THE CANADIAN WESTERN RAILWAY COMPANY

AVIS est par la présente donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa présente essìon par le Canadian Western Railway Company d'un acte étendant dud élasi pour le commencement et de terminer la construction du chemin de fer autorisé par la section 1 du Chapitre 40 des statuts du Canada, en l'année 1917.

Daté à Ottawa, ce 27ème jour de mars 1919

SMELLIE & LEWIS,
Solliciteurs des Applicants.
21—26

Les cultivateurs mécontents

Les nouvelles qui nous arrivent de partout dans la province indiquent le mécontentement des cultivateurs a usujet de la grève. Cette grève en effet, leur cause des dommages appréciables, bien que la classe agricole ne soit nullement responsable des troubles qui ont surgi en ville. Certaines régions de la province parlent de se faire entendre publiquement.

Il n'y a pas de doute que les cultivateurs ont leur gros mot à dire dans toutes agitations qui peuvent avoir une influence réflexe sur la situation générale de la province au point de vue économique.

CONCERT HELIE

Il est entendu qu'un régal artistique nous est préparé pour la mi-juin. C'est M. L.-S. Hélie, le distingué ténor, qui en fera les frais et que nous aurons alors le plaisir d'entendre en concert.

Notre public, qui a déjà eu plusieurs occasions d'entendre M. Hélie, a pu se rendre compte de la merveilleuse souplesse de sa voix, souplesse servie par une endurance remarquable; c'est en raison de cette dernière qualité, que peu de chanteurs possèdent à si haut degré, qu'il n'a jamais craint d'aborder les pièces dans lesquelles fourmillent les difficultés vocales et qu'il en a toujours donné une interprétation fort goûtée et parfaitement réussie.

Qu'il nous soit permis de dire un mot du programme de ce concert: sans pouvoir, dès maintenant, le faire connaître à nos lecteurs, parcequ'il n'est pas encore définitif, ce que nous en savons nous met en mesure de dire qu'il comprendra un excellent choix; et nous ne croyons pas trop nous avancer en annonçant qu'un des numéros sera le fameux "Air" de "Paillasse", le plus pathetique et le plus difficile de cet opera.

Madame Antonio Béliveau à gracieusement promis son concours.

Feu Philias Trudeau

La semaine dernière est décédé M. Philias Trudeau à l'âge de 52 ans, il laisse une épouse et 6 enfants, un frère, M. Ulric Trudeau et une soeur, Mme Elzéar Gariépy de Montréal. La messe fut chantée par le Rév. Père Vandandaigue avec les Rév. P. Bisson et Gaboury, comme diacre et sous-diacre du Collège de Saint-Boniface.

Les porteurs étaient: MM. J.-E. Cyr. J.-A.-F. Bleau, J.-B. Leclerc, L.-J. Collin et T. Pelletier.

Nous offrons nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

NOTES LOCALES

Demain fête d'obligation: l'Assencion.

M. Joseph Bernier est arrivé lundi soir d'un voyage de quelques semaines à Chicago.

La Compagnie Cusson Limitée a commencé les travaux du pavage sur la rue Marion.

Un incendie s'est déclaré hier au magasin de M. Jean Vuilliez, Avenue Provencher. Nos pompiers volontaires méritent d'être féliciter de la manière dont ils ont maitrisé l'élément destructeur.

MM. Beaulack, Alexandre Turenne, Robert Grymonpré, M. Fontaine et Vampoule sont arrivés de France ces jours derniers tous en bonne santé et contents d'être de retour.

On nous apprend que M. L. S. Hélie donnera un concert d'ici à quelques jours; nous nous empresserons tous d'aller écouter l'excellent et sympathique ténor.

La grève se poursuit dans le calme sauf quelques fausses alertes données aux brigades volontaires dans les deux villes, il n'y a pas eu, jusqu'à présent le moindre désordre. En particulier nous félicitons nos ouvriers de Saint-Boniface de leur conduite.

LE REGIME DU BASSIN DE LA SARRE

Le Daily Mail, de Londres, donne les précisions suivantes sur le régime auquel sera soumis le bassin de la Sarre :

La France recevra, outre le droit de propriété des mines, le droit de propriété de toutes les installations: machines, bâtiments, écoles, etc.

Les Allemands s'engageront à ne porter préjudice à l'exploitation des mines par aucun tarif de chemin de fer ou de voies d'eau. De même, les Français auront le droit d'user librement des chemins de fer et des canaux existants, ainsi que d'utiliser dans les mines des travailleurs français ou étrangers.

Le bassin de la Sarre fera partie de l'union douanière franæaise. Les produits de la Sarre exportés en Allemagne le seront librement pendant cinq ans; de même les exportations allemandes dans le bassin de la Sarre seront libres de tous droits.

Le gouvernement du bassin de la Sarre ser aconfié à une commission désignée par la Ligue des Nations et composée d'un citoyen français, d'un habitant de la Sarre et de trois autres membres choisis parmi trois pays autres que la France et l'Allemagne.

Le pouvoir exécutif sera confié au président de cette commission. Ce président sera décigné par les membres du conseil de la Ligue des Nations et nommé pour une période d'une année. Tous les pouvoirs exercés par l'Allemagne, la Prusse ou la Bavière, passeront à la commission, qui aura le droit de nommer et de changer tous les fonctionnaires officiels et aura également le contrôle des chemins de fer et des canaux et le droit d'user, en toute propriété, des bâtiments, installations, qui se trouvent dans le bassin et qui appartiennent à l'Etat allemand et servent à l'exploitation des mines.

En ce qui concerne la représentation populaire locale, tous les habitants du bassin âgés de plus de vingt ans et sans distinction de sexe, auront le droit de vote.

Aucun service militaire, volontaire ou obligatoire, ne sera établi dans le bassin.

On sait déjà que les destinées du territoire de la Sarre seront décidées en dernier ressort par un plébiscite. Ce plébiscite aura lieu sous le contrôle de la Ligue des Nations à la fin de la période de quinze années qui permettra aux habitants de décider s'ils veulent que le régime imposé par le traité de paix leur soit continué ou s'ils veulent être unis à la France ou unis à l'Allemagne.

Si le vote se prononce en faveur d'une union avec la France, l'Allemagne devra céder le bassin de la Sarre à la France; si le vote se prononce en faveur d'une union avec l'Allemagne, la Ligue des Nations rétablira le gouvernement allemand dans la mesure du possible. Dans ce cas, l'Allemagne rachètera les droits dévolus à la France à un prix qui sera déterminé par une commission de trois représentants désignés par l'Allemagne, la France et le conseil de la Ligue des Nations. Le prix de rachat sera payé en or.

Ainsi, la valeur d'une mine de charbon de la Sarre servira, quoi qu'il arrive, à indemniser les dommages causés à la France par l'Allemagne.

Si l'Allemagne ne paie pas la somme requise, le territoire de la Sarre passera, vraisemblablement à la France. Si l'Allemagne paie et recouvre la propriété du bassin, la Ligue des Nations aura probablement le droit de fixer la quantité de charbon qui devra être fournie à la France.

LA SITUATION A VIENNE

Ceux qui ont connu le Vienne d'avant-guerre trouveraient cette ville bien changée. Mais, au dire des habitants, cette transformation s'est opérée brusquement, en quelques mois. Les Viennois ne s'amusent plus; les Viennois, réputés jadis, en Autriche, pour leur galanterie et leur esprit, se sont repliés sur eux-mêmes et vivent dans l'inquiétude, car on ignore de quoi demain sera fait.

Cet état d'esprit chagrin est dû en particulier aux menaces d'agitation sociale qui se font chaque jour plus pressantes. J'ai voulu en avoir le coeur net et je me suis adressé à une des personnes les plus en vue de la haute société qui, par sa situation officielle, est à même de connaître heure par heure le développement des événements intérieurs.

* * *

La personne en question m'a reçu dans son antique demeure (non loin de la Ballplatz), une des plus belles de Vienne; et je songeais en traversant les vastes pièces aujourd'hui désertes, ornées de tapisseries somptueuses et de tableaux de maîtres, que bientôt, peut-être, tout cela serait emporté par le vent mauvais qui souffle sur cette partie de l'Europe.

— Vous désirez connaître la situation intérieur de l'Autriche?

"Elle est de plus en plus déplorable monsieur. Nous vivons sous la menace continuelle d'une révolution sociale. Le gouvernement est à bout de forces. Il est sur le point d'être débordé. Les éléments dissolvants croissent chaque jour en nombre et en importance et nous ne disposons d'aucun moyen de résistance. La garde républicaine est acquise aux communistes. Le général Boog, qui commande en chef, est absolument bolcheviste. Les seuls hommes sûrs sont les policemen, au nombre de 4,000. Ceux-là appuieraient une action qui aurait pour but de maintenir l'ordre et de faire respecter la propriété privée.

Pour lutter contre le bolchevisme

"D'autre part, les agents du bolchevisme hongrois et bavarois font chez nous une propagande des plus actives. Le communiste Friedlander s'agite tant qu'il peut et s'efforce, d'accord avec Budapest, de soulever les masses à iVenne et à Gretz. Les conseils ouvriers de Bavière nous ont également envoyé de leurs hommes, qui à grands renforts d'argents et de promesses essayent de déclancher la révolution.

"Placés entre les Soviets hongrois et munichois et livrés à nos seules forces, nous n'allons pas tarder à succomber. Le but de nos socialistes est de réaliser l'union avec l'Allemagne. Forts de cet appui et de l'entente qui suivrait avec la Hongrie et la Russie, ils mettraient le feu à l'Europe. Je ne vois qu'une seule et unique solution : l'occupation de Vienne et de la région par un corps de troupes internationales. Une vingtaine de mille hommes suffiraient. Nous sommes patriotes et il nous en coûte de faire appel à l'étranger. Mais le bolchevisme est un mal terrible qu'il faut combattre par des moyens héroïques. L'intérêt de l'Europe doit passer avant nos intérêts et nos sentiments particuliers. Tous les Autrichiens sensés comprendront qu'il ne s'agit pas de combattre notre pays, mais d'extirper un mal affreux qui menace de contaminer le monde."

Le rattachement à l'Allemagne

La nuit est tombée peu à peu sur la ville, et je presse le pas, car j'ai rendez-vous avec un ancien fonctionnaire de la cour impéria, le, et ancien ministre, qui veut bien me donner quelques renseignements; mais à la condition, lui aussi, de taire son nom.

—Parlez-moi, je vous prie, du projet de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

— Ce projet ses partisans, mais en bien plus petit nombre que l'on ne pourrait le croire, surtout depuis que l'on a vu que les Allemands, selon leur méthode classique, faisaient de cette question une affaire et rien qu'une affaire. Lorsqu'on parla chiffres, le gouvernement de Weimar fit entendre à Otto Bauer que l'Autriche devrait payer intégralement sa quote-part de dette de guerre et qu'il ne fallait pas songer à établir la parité du mark et de la couronne. La solution du rattachement est pronée surtout par nos socialistes. Les milieux de l afinance, du commerce et de l'industrie y sont opposés.

— A quels motifs attribuez-vous l'exil imposé à l'ex-empereur?

— L'empereur Charles est un excellent jeune homme, d'une bonté parfaite, mais un peu faible de caractère. Je ne sais si vous connaissez une plaisanterie qui courait sur son compte, à l'époque où nous avions encore le goût à la plaisantrie. Quelle est la différence, disait-on, entre Charles 1er et Clemnceau?—C'est que le président du conseil français n'st ni clément, ni sot;tandis que l'empereur est l'un et l'autre.

"Donc, on a persuadé, l'empereur de partir, et il est parti. Mais il n'a pas renoncé à la couronne. Charles 1er n'abdiquera pas."

J'ai pris congé sur ces mots.

C. Ibanez de Ibero.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Quelques bons commis d'expérience pour un bureau de banque. Banque d'Hochelaga, Winnipeg. —27

ON DEMANDE—Une servante; pas de lavage, ~~pas de~~ repassage: bon salaire. S'adresser à Madame Joseph Bernier, 168, rue Dumoulin, Téléphone Main 1020.

ON DEMANDE—Une servante. S'adresser au No 147, Avenue Provencher.

Images de Ste Jeanne d'Arc et de Saint Roch en couleur. Grandeur : 8x11, prix 3 pour 25c ou 8 pour 50c. Agents demandés. Gros profits. Adresser : A. BARNABE, 1331, Delorimier, Montréal, Qué. —35

ON DEMANDE—Une servante générale une femme de préference. Bon gages. S'adresser à Madame Gevaert, 86, Avenue Provencher, Saint-Boniface. —21

ON DEMANDE — Une bonne servante. Sans lavage. Bon salaire. S'adresser à Mme Dr Lachance, No 4, rue Hamel, Saint-Boniface. —20

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

ON DEMANDE—Une servante. S'Adresser à Mme T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher. Télé. M. 2299